

POLITIQUES PUBLIQUES DEDIEES A LA CAUSE ANIMALE

Une délégation permanente condition animale au sein du Conseil Municipal et de la Métropole avec un suivi indépendant des politiques menées en lien avec les experts et les associations.

2 délégations sont clairement identifiées avec 2 Adjointes en Mairie centrale :

- l'Adjointe à la sécurité qui a en charge l'animalité en ville
- l'Adjointe aux espaces verts qui a en charge la protection de la biodiversité

Enfin, un vice-président de la Métropole est également en charge de l'animalité en ville.

Une permanence « Lutte contre la maltraitance animale » avec pour objectif le conseil et l'orientation de toute personne voulant signaler un cas de maltraitance envers un animal.

Il s'agit d'un travail associatif pour lequel nous sommes déjà engagé en finançant une association.

Un budget dédié à des campagnes de sensibilisation : la lutte contre la maltraitance animale, la question de l'identification, la stérilisation, la place de l'animal en ville, ...

Depuis 2014 nous avons développé une nouvelle politique concernant l'animalité en ville. Celle-ci a permis la création d'une mallette pour les primo-possesseurs de chiens distribuée par les vétérinaires, la mise en place de conférences et d'ateliers dans tous les arrondissements de Lyon et Villeurbanne, ainsi qu'une campagne sur la propreté.

Enfin, avec des propriétaires de chiens, nous avons élaboré un règlement des aires canines afin de diffuser entre autres les bons gestes.

2. ANIMAUX DE COMPAGNIE DANS LA VILLE ET LA METROPOLE

Faire de Lyon et sa Métropole un laboratoire pour une ville plus « petfriendly ».

Nous avons entièrement revu notre politique et créé 4 espaces d'agility dans Lyon à destination des propriétaires d'animaux. Ces espaces ont été créés à travers un travail collaboratif autour des besoins pour les animaux (fontaines, poubelles, bancs, agrès...), nous avons réduit les aires sanitaires pour agrandir les aires de liberté et Lyon propose aujourd'hui 60 espaces répartis dans la ville.

Lyon a été classé 10e en France par 30M d'Amis pour l'ensemble de sa nouvelle politique canine.

Protection des chats : le financement de campagnes de stérilisation des chats errants en collaboration avec les associations de protection animale.

Ces campagnes sont déjà financées grâce à un travail avec plusieurs associations, notamment autour des cimetières où de nombreux chats sont recensés. Nous développerons de nouveaux moyens, notamment la pose de grelots pour éviter que les chats ne tuent davantage d'autres animaux sauvages.

Faciliter les déplacements avec son animal : accès des chiens dans les transports en commun avec une information claire des usagers.

Jusqu'à cette année, les transports en commun étaient accessibles aux animaux tenus en laisse et de petite taille.

3. ANIMAUX SAUVAGES & SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE

Biodiversité : politique d'aménagement des espaces dans le respect des espèces (insectes, oiseaux, mammifères...).

la Ville de Lyon est classée numéro 1 en France pour sa politique en faveur de la biodiversité par l'observatoire des villes vertes. Lyon fut en effet la première grande ville à abandonner les produits phytosanitaires, à être labélisée 4e Fleur, ou à mettre en place un Refuge LPO dans un cimetière.

La fin des cirques avec animaux dans Lyon et sa Métropole.

Cette décision ne relève par du Maire de Lyon, mais du Préfet.

Une transformation du Zoo du Parc de la Tête d'or : ne plus mettre en captivité de nouvelles espèces sauvages, privilégier des fermes pédagogiques, et présenter davantage de transparence et cohérence dans les projets entrepris.

La zoo de Lyon représente le plus grand zoo gratuit de France et a entamé une mue profonde depuis 2001 pour passer de l'exhibition à la préservation des espèces. Contrairement aux idées reçues, aucun animal n'est prélevé sur la nature : le zoo adhère à l'EAZA pour pratiquer l'échange d'animaux entre zoos européens, des animaux nés en captivité et en voie de disparition qui n'auraient aucune capacité de survie dans un milieu naturel. L'objectif du zoo vise à favoriser leur reproduction pour maintenir une diversité génétique des espèces présentes, et envisager avec certains pays la possibilité de réintroduire les nouveaux nés quand le milieu naturel existe encore.

C'est grâce à l'action du zoo de Lyon que d'autres zoo privés se sont engagés dans cette voie de la préservation des espèces et l'abandon de prélèvement de spécimens.

A contrario, si nous aidons déjà la ferme urbaine de la Croix-Rousse, les animaux d'élevage ne présente pas d'intérêt pour la préservation des espèces.

4. ALIMENTATION ET CONDITIONS D'ELEVAGE

Mise en place d'une option végétarienne quotidienne dans les cantines et la restauration collective dans les établissements publics dépendant des collectivités.

Lyon a été la première ville de France à mettre en place dès 2010 « un menu sans viande » grâce à un consensus inter religieux ! Cette offre a évolué depuis grâce à 3 options : menu sans viande pour toute l'année, menu classique toute l'année, ou menu mixte permettant aux enfants de choisir entre le menu sans viande ou le menu classique selon leur souhait !

Désormais, 50% des produits des cantines sont issues de l'agriculture bio et locale. Et faisons face à une saturation du marché, c'est pourquoi nous mettrons en place au prochain mandat des contrats de réciprocité avec les agriculteurs de la région.

Non aux élevages industriels sur le territoire de la Métropole.

Cette question ne relève ni du Maire ni du Président de la métropole mais du législateur qui doit déterminer les conditions d'exercice de la liberté d'entreprise.